

<b>COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE</b>
--

Le SICTOM des Combrailles s'est réuni en Assemblée Générale à la salle des fêtes de NEUF EGLISE, le lundi 14 décembre 2015 à 18 heures.

**Présents (55) : Mesdames et Messieurs**

AYAT SUR SIOULE : MONTRIGAUD Cyril / BIOLLET : TAUVERON Jean-Paul - DARVENNE Annie / BLOT L'EGLISE : BOULEAU Bernard / BUSSIERES PRES PIONSAT : DUBOSCLARD Claude / DURMIGNAT : LEDUC Jean-Claude - ROBERTET Alain / ESPINASSE : PANEFIEU Gisèle - GIDEL Yves / GOUITTIERES : RICHARDOT Sébastien - THEVENET Mathieu / LA CELLETTE : PECYNY Vincent - THEVENET Jean-Pierre / LAPEYROUSE : VIRMONT Alain / LE QUARTIER : PHELIPAT Michel / LISSEUIL : ARNAUD Elisabeth / MARCILLAT : LESCURE Bernard - DELAGE Jean-François / MENAT : DESMAISON Dominique - MAZUEL Daniel / MONTAIGUT EN COMBRAILLE : LEMPEREUR Claire - SAUVANET Marianne / MOUREUILLE : LARVIN Bernard / NEUF EGLISE : CHARTRON Pierre - BELLARD Davy / PIONSAT : DEQUAIRE René - TAUTOU Jean-Claude / POUZOL : DANIEL Yves / ROCHE D'AGOUX : WERNER Roland - LIZARD Alain / SAINT ELOY LES MINES : MONTEIL Pierre / SAINT GAL SUR SIOULE : DEBUE Daniel / SAINT GERVAIS D'Auvergne : GAUVIN Jean-Noël - PORTIER Michel / SAINT HILAIRE PRES PIONSAT : COULANGHEON Christian / SAINT JULIEN LA GENESTE : PINGUET Bernard / SAINT MAIGNER : BERGER Roger - GROUEIX Pierre / SAINT PRIEST DES CHAMPS : MOURLON Gérard - LASCIOUVE Jean-Claude / SAINT QUINTIN SUR SIOULE : PENY Mathieu - LENEÉ André / SAINT REMY DE BLOT : AUBIGNAT Michel - TAMBOIS Jérôme / SAINTE CHRISTINE : ROCHON Bernard - CHALUS Jean-Pierre / SAURET BESSERVE : SAURET Jean-Pierre - FISCHER Nathalie / SERVANT : DUBOST Evelyne / TEILHET : ROUDIER Renée - CORNETTE Michel / VIRLET : JOUHENDON Bernard - FAUGERE Lucette / YOUX : DUDYSK Philippe - RAYMOND-RENARD Claudie.

**Excusés (27) : Mesdames et Messieurs**

ARS LES FAVET : DUBOISSET Rémi - DEE Laurent / AYAT SUR SIOULE : ALBERGANTI Didier / BLOT L'EGLISE : GROLLEAU-MOULIN Milaine / BUSSIERES PRES PIONSAT : RIGAUD Valéry / BUXIERES SOUS MONTAIGUT : LE GUERN Stéphane - OLLIER Roger / CHATEAU SUR CHER : MEILHAUD Raymond - DUBUIS Bernard / LA CROUZILLE : MAUBERT Valérie - MEUNIER Myriam / LAPEYROUSE : PERRIN Joël / LE QUARTIER : CHATELUS Thierry / LISSEUIL : GENDRE Martial / MOUREUILLE : PRADEL Dominique / POUZOL : GROS Henri / SAINT ELOY LES MINES : BARILLIER Pierre / SAINT GAL SUR SIOULE : BOURGOUGNON Michel / SAINT HILAIRE PRES PIONSAT : PENY Dominique / SAINT JULIEN LA GENESTE : LAUSSEDAT Danielle / SAINT MAURICE PRES PIONSAT : AUZEL Christian - FAURE Lionel / SAINT PARDOUX : LEJEUNE David - MUSCAT Isabelle / SERVANT : CHAMPOMIER Gilles / VERGHEAS : MAUCHET Gérard - GUILLOT Jean-Claude.

**Procurations (6) :**

LAPEYROUSE : PERRIN Joël à VIRMONT Alain / LE QUARTIER : CHATELUS Thierry à PHELIPAT Michel / POUZOL : GROS Henri à DANIEL Yves / SAINT JULIEN LA GENESTE : LAUSSEDAT Danielle à PINGUET Bernard / SAINT PARDOUX : LEJEUNE David à LEMPEREUR Claire / SERVANT : CHAMPOMIER Gilles à DUBOST Evelyne

Date de la convocation : le 7 décembre 2015.

**Secrétaire de séance : Monsieur Roland WERNER.**

Assistaient également à la réunion :

- Madame Karine BOURNAT-GONZALEZ, Maire de Neuf-Eglise.
- Madame Isabelle DARBY, Receveur du SICTOM.

Le personnel administratif du SICTOM :

- Madame Jessica LOURDIN
- Monsieur Michaël BARÉ

Le personnel technique du SICTOM :

- Madame Sylvie GATIGNOL
- Monsieur Jérôme LETE

Après le mot d'accueil de Madame le Maire, Madame la Présidente propose au Comité Syndical de se prononcer sur le Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 28 octobre 2015 à SAINT PARDOUX. Le Compte Rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- **Marché de prestations de services (transport déchèteries).**

Validation du lot n°2 après négociation :

Après la période de mise en concurrence, le Comité Syndical a repris la décision de la Commission d'Appels d'Offres, qui dans sa réunion du 21 octobre 2015, a donné un avis favorable au recours à la procédure négociée pour le lot n°2.

Au terme de deux phases de négociations, l'offre définitive est détaillée par prix unitaires dans le tableau ci-dessous :

	Unité	Offre initiale Prix unitaire en € H.T.	Offre négociée
<b>1. Enlèvement et transport des bennes de la déchèterie de Saint-Eloy</b>			
1.1 Enlèvements et transport d'une benne gravats de la déchèterie de Saint-Eloy au lieu de traitement	Prix unitaire	45,99 €	41.93 €
1.2 Enlèvements et transport d'une benne encombrants de la déchèterie de Saint-Eloy au lieu de traitement	Prix unitaire	168,22 €	153.40 €
1.3 Enlèvements et transport d'une benne déchets verts de la déchèterie de Saint-Eloy au lieu de traitement	Prix unitaire	99,88 €	91.08 €
1.4 Enlèvements et transport d'une benne cartons de la déchèterie de Saint-Eloy au lieu de traitement	Prix unitaire	198,11 €	180.65 €
1.5 Enlèvements et transport d'une benne ferrailles de la déchèterie de Saint-Eloy au lieu de traitement	Prix unitaire	199,68 €	182.09 €
1.6 Enlèvements et transport d'une benne bois de la déchèterie de Saint-Eloy au lieu de traitement	Prix unitaire	177,81 €	162.15 €
1.7 Enlèvements et transport d'une benne Placoplatre de la déchèterie de Saint-Eloy au lieu de traitement	Prix unitaire	258,67 €	235.88 €

<b>2. Enlèvement et transport des bennes de la déchèterie de Saint-Gervais</b>			
<b>2.1 Enlèvements et transport d'une benne gravats de la déchèterie de Saint-Gervais au lieu de traitement</b>	<b>Prix unitaire</b>	119,92 €	109.36 €
<b>2.2 Enlèvements et transport d'une benne encombrants de la déchèterie de Saint-Gervais au lieu de traitement</b>	<b>Prix unitaire</b>	169,79 €	154.83 €
<b>2.3 Enlèvements et transport d'une benne déchets verts de la déchèterie de Saint-Gervais au lieu de traitement</b>	<b>Prix unitaire</b>	130,36 €	118.87 €
<b>2.4 Enlèvements et transport d'une benne cartons de la déchèterie de Saint-Gervais au lieu de traitement</b>	<b>Prix unitaire</b>	253,17 €	230.86 €
<b>2.5 Enlèvements et transport d'une benne ferrailles de la déchèterie de Saint-Gervais au lieu de traitement</b>	<b>Prix unitaire</b>	196,53 €	179.22 €
<b>2.6 Enlèvements et transport d'une benne bois de la déchèterie de Saint-Gervais au lieu de traitement</b>	<b>Prix unitaire</b>	232,87 €	212.36 €
<b>3. Enlèvement et transport des bennes de la déchèterie de Pionsat</b>			
<b>3.1 Enlèvements et transport d'une benne gravats de la déchèterie de Pionsat au lieu de traitement</b>	<b>Prix unitaire</b>	113,63 €	103.62 €
<b>3.2 Enlèvements et transport d'une benne encombrants de la déchèterie de Pionsat au lieu de traitement</b>	<b>Prix unitaire</b>	183,95 €	167.74 €
<b>3.3 Enlèvements et transport d'une benne déchets verts de la déchèterie de Pionsat au lieu de traitement</b>	<b>Prix unitaire</b>	132,08 €	120.44 €
<b>3.4 Enlèvements et transport d'une benne cartons de la déchèterie de Pionsat au lieu de traitement</b>	<b>Prix unitaire</b>	320,81 €	292.55 €
<b>3.5 Enlèvements et transport d'une benne ferrailles de la déchèterie de Pionsat au lieu de traitement</b>	<b>Prix unitaire</b>	215,41 €	196.43 €
<b>3.6 Enlèvements et transport d'une benne bois de la déchèterie de Pionsat au lieu de traitement</b>	<b>Prix unitaire</b>	292,65 €	266.87 €

Par ailleurs, le prix par tranche de 10 kms en cas d'évolution de lieux de traitements (plus ou moins-value) reste inchangé à 50.82 €

#### Conventions d'accès aux sites :

La mise au point du marché établie le 25 novembre 2015 avec la société SITA précise la modification du CCTP article 7 (pour le lot 1) selon les termes suivants :

Une convention entre le SICTOM des Combrailles et SITA sera établie avant la date de démarrage du marché visant à préciser certaines modalités :

- Le gardien de déchèterie devra disposer de la clé du portail afin d'ouvrir le site le matin et de la fermer le soir.
- Bien que le prestataire soit responsable de la gestion du site, le gardien, salarié du SICTOM des Combrailles, assure l'ouverture et la fermeture les samedis.

La Commission d'Appels d'Offres du 14/12/2015 a retenu la proposition après négociation.

Après en avoir délibéré, et suite aux précisions apportées sur certaines disparités concernant les prix unitaires (gravats, encombrants...), le Comité Syndical a décidé à l'unanimité :

\*D'entériner la décision de la CAO

\*D'autoriser Madame la Présidente à signer les pièces du marché ainsi que la future convention d'accès au site.

#### DELIBERATIONS

##### - **Marché de collecte et transport des points d'apports volontaires : choix de l'entreprise**

La mise en concurrence en procédure adaptée a été publiée en ligne sur le site du BOAMP sous le n°15-174295.

La date limite de réception des offres a été fixée au 09 décembre 2015 à 16 heures.

Coût des prestations <i>Collecte (et transport jusqu'au centre de tri) des papiers-cartons, corps creux et piles d'origine ménagère sur les colonnes des communes du territoire du SICTOM des Combrailles.</i>	Unité	Prix en € H.T (en chiffres)
Papiers-cartons	La tonne	47
Corps creux	La tonne	340
Piles avec traitement	La tonne	0
Piles sans traitement	La tonne	0

*Le prix est en € HT.*

La prestation (1 an renouvelable une fois un an) débute au 01 janvier 2016.

Bernard BOULEAU rappelle qu'il s'agit d'une offre (technique et financière) similaire à la proposition 2014-2015.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de retenir la proposition de la société ECHALIER.

#### DELIBERATION

##### - **Marché de fourniture de sacs de collecte sélective : choix de l'entreprise**

La mise en concurrence en procédure adaptée a été publiée en ligne sur le site du BOAMP sous le n°15-174262.

La date limite de réception des offres a été fixée au 09 décembre 2015 à 16 heures.

Les entreprises doivent établir leur offre selon la répartition suivante :

#### SOCIETE SOPAVE (12)

Contenants	Quantité	Prix en € H.T (en chiffres)
1/Sacs jaunes 50 litres avec liens détachables (avec consignes non spécifiques au SICTOM)	Le mille	47.02 (30 microns)
2/Sacs jaunes 50 litres avec liens	Le mille	43.49 (27 microns)

détachables (avec consignes spécifiques et logo du SICTOM)		
--	--	--

**SOCIETE PTL (76)**

Contenants	Quantité	Prix en € H.T (en chiffres)
1/Sacs jaunes 50 litres avec liens détachables (avec consignes non spécifiques au SICTOM)	Le mille	48.65 (27 microns)
2/Sacs jaunes 50 litres avec liens détachables (avec consignes spécifiques et logo du SICTOM)	Le mille	48.65 (27 microns)

**SOCIETE INTERPACK (14)**

Contenants	Quantité	Prix en € H.T (en chiffres)
1/Sacs jaunes 50 litres avec liens détachables (avec consignes non spécifiques au SICTOM)	Le mille	41.85 (27 microns)
2/Sacs jaunes 50 litres avec liens détachables (avec consignes spécifiques et logo du SICTOM)	Le mille	41.85 (27 microns)

**SOCIETE BARBIER (43)**

Contenants	Quantité	Prix en € H.T (en chiffres)
1/Sacs jaunes 50 litres avec liens détachables (avec consignes non spécifiques au SICTOM)	Le mille	45.94 (27 microns)
2/Sacs jaunes 50 litres avec liens détachables (avec consignes spécifiques et logo du SICTOM)	Le mille	45.94 (27 microns)

Suite à la présentation de Jean-Noël GAUVIN, le Comité Syndical, à l'unanimité, a décidé de retenir la proposition de la société INTERPACK (2) sur la base de 41.85 € HT le mille.

**DELIBERATION**

- **Soutien de l'étude action pour la « ressource des combrailles » :**

L'association Court-circuit a remis une attestation de portage de l'étude action pour la « ressource des Combrailles » pour la période de septembre 2014 à mars 2015. L'association Court-circuit a notamment assumé le portage financier, en réalisant les dépenses d'une part, et en recevant les financements d'autre part.

Le plan de financement peut être équilibré avec 11 400 € d'aide globale des collectivités concernées :

EPCI	Nb habitants concernés	% population concernée	Aide potentielle
SBA	13 418	25	2 850 €
<b>SICTOM des Combrailles</b>	<b>17 825</b>	<b>33.2</b>	<b>3 784.80 €</b>
SICTOM Pontaurum-Pontgibaud	18 413	34.3	3 910.20 €
SMCTOM Haute-Dordogne	4 045	7.5	855 €

Roland WERNER, par ailleurs administrateur de la ressourcerie « La Remise » apporte des éléments d'information sur le fonctionnement budgétaire de la structure (rentées financières brutes...) et sur les investissements à venir (projet d'acquisition de benne...).

Madame la Présidente rappelle que le soutien à l'étude action, entre dans le cadre des engagements financiers du Programme Local de Prévention des déchets.

La répartition du soutien (part SICTOM des Combrailles) est validée à l'unanimité par le Comité Syndical.

#### DELIBERATION

##### - **VALTOM : campagne 2016 des Composteurs Individuels de Jardin.**

Le VALTOM propose un avenant pour établir les tarifs 2016 (sous réserve d'une validation définitive) :

- \*Petit modèle bois ou plastique : 32 € TTC
- \*Grand modèle bois ou plastique : 33 € TTC
- \*Aérateur : 16 € TTC
- \*Petit pack : 39 € TTC
- \*Grand pack : 44 € TTC

Le VALTOM procède à l'acquisition des composteurs individuels, de bio-seaux et d'aérateurs pour le compte des collectivités partenaires.

En contrepartie, le VALTOM refacture aux collectivités le prix des composteurs, en fonction des quantités commandées, conformément aux tarifs de vente précisés ci-dessus.

La facturation relative à la fourniture de composteurs reste établie par le VALTOM à destination des collectivités partenaires.

La facturation aux usagers acquéreurs reste établie par les collectivités.

Il appartient au Comité Syndical de déterminer la poursuite éventuelle d'une participation de 10 €.

*Sur la dernière campagne, il reste encore :*

- \*Grands « bois » : 5
- \*Grands « plastique » : 12
- \*Petits « bois » : 4
- \*Petits « plastique » : 0
- \*Aérateurs : 16

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de nommer André LENÉE référent compost pour le territoire du SICTOM.

Le Comité Syndical à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention CIJ (avec maintien à préciser des conditions de participation du Syndicat).

#### DELIBERATION

##### - **Site de SAINT ELOY (les Nigennes).**

##### Analyses et rapports réglementaires / Inspection DREAL :

Le SICTOM DES COMBRAILLES doit poursuivre sur 2016 ses obligations d'analyses et de suivi du site et prendre en considération les spécificités de l'Arrêté Préfectoral (13/00064).

La société 2nEnvironnement (83) est toujours chargée de la réalisation du rapport 2015 pour le suivi annuel du site et pour la déclaration GEREP / « Polluants » :

- \* Suivi de la campagne d'analyse des eaux et lixiviats.
- \* Réalisation du rapport d'activité.

Cependant le site a fait l'objet d'une visite d'inspection des services de l'Etat (DREAL) le 14 octobre 2015. Outre les réponses techniques et administratives exigées sur l'ensemble des thèmes de l'inspection, le rapport de contrôle impose la réalisation d'une prestation supplémentaire :

- *Le mémoire sur l'état du site à constituer 5 ans après le démarrage du programme de suivi post exploitation (démarré en 2010) est à produire dans les meilleurs délais, au plus tard en même temps que le rapport d'activité 2015.*

En accord et collaboration avec le Bureau d'Etude 2nEnvironnement, la société EKOS ingénierie (13) pourrait assurer cette prestation :

- Mémoire de réponse et synthèse des bilans annuels : 4 150 € HT.

Evelyne DUBOST s'interroge sur la nécessité de faire appel à un Bureau d'Etude pour assurer une prestation qui pourrait peut-être relever des services du VALTOM. Madame la Présidente rappelle que le VALTOM ne dispose pas du personnel technique compétent pour répondre à la demande des services de l'Etat. Le SICTOM a pris soin de faire appel à un Bureau d'Etude spécialisé sur les questions de rapports et d'analyses de post exploitation. Une réflexion pourra cependant être engagée à l'échelle du VALTOM, concernant le suivi des anciens sites.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide par 60 voix pour et une abstention, de retenir la proposition de la société EKOS INGENIERIE.

#### DELIBERATION

- **Déchèteries du SICTOM (Assurance des sites / abonnements / équipements) :**

Dans la perspective du passage en régie, un état contradictoire doit être réalisé le 10 décembre 2015.

Il faudra ensuite procéder au transfert des abonnements (eau/téléphone/électricité) et envisager le rééquipement éventuel (mobilier) et l'achat des Equipements de Protection Individuel pour les gardiens

L'assurance (SMACL) des sites doit être mise à jour pour intégrer la responsabilité d'exploitant. L'assureur propose le maintien de la tarification actuelle (soit 8 231.61 € TTC) avec révision annuelle /

Etendue de la garantie :

- \*Dommage aux biens de la collectivité.
- \*Dommage aux biens des propriétaires/locataires/voisins et tiers.
- \*Responsabilité générale des personnes et des biens.
- \*Responsabilité spécifique (élus et délégués).
- \*Défense et recours.

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise Madame la Présidente à engager les procédures nécessaires aux transferts d'abonnements et prise en charge des équipements, et à solliciter la SMACL pour intégrer la gestion en régie des déchèteries (hauts de quais).

DELIBERATION

- **Personnel du SICTOM.**

Tableau des emplois : CDI de droit public – régime indemnitaire :

Dans sa réunion du 28 octobre 2015, le Comité Syndical a décidé de créer trois postes en CDI de Droit Public. Considérant la situation actuelle du personnel de la société SITA affecté aux déchèteries (accueil/hauts de quais), le SICTOM doit établir des contrats au 01 janvier 2016, en reprenant la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux (deuxième classe) et en intégrant une part de régime indemnitaire (Indemnité d'Administration et de Technicité).

Assurance du personnel :

AXA, actuel assureur du SICTOM des Combrailles (taux CNRACL actuel à 6.35 % avec une franchise de 15 jours) a été sollicité pour envisager une assurance du personnel élargie aux CDI de droit public (IRCANTEC) et aux CDD. Par ailleurs, le Syndicat a également sollicité le Centre de Gestion, qui, conformément à la législation en vigueur, peut proposer un contrat d'assurance contre les risques statutaires négocié par l'intermédiaire de la Société Française de Courtage d'Assurance du Personnel (SOFCAP) (taux CNRACL de 6.04 % à 8.42 % / franchise de 10 à 30 jours) / (taux IRCANTEC à 1.20 %).

Protection sociale des agents – participation financière :

Il sera proposé au Comité Syndical, de participer à compter du 01 janvier 2016, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents. Cette démarche sera concrétisée par le versement d'une participation mensuelle (de l'ordre de 10 €) à



tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance maintien de salaire labellisée.

La réflexion peut également être engagée autour de la mise en place d'un contrat « groupe ».

#### Adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) :

Il sera proposé au Comité Syndical de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 01 janvier 2016 (convention d'adhésion). Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, l'organe délibérant accepte de verser au CNAS, une cotisation évolutive (forfait annuel et unique qui sera appliqué par agent avec un montant cible de 205 € à atteindre en 2018).

Le Comité Syndical doit également désigner un délégué élu (Marianne SAUVANET).

#### Emploi « INTERIM »

L'ADEF (Association Départementale pour l'Emploi et la Formation), a communiqué au Syndicat les informations et les conditions relatives à la mise à disposition d'une personne déléguée en tant **ou gardien de déchèterie ou agent de déchèterie**.

ADEF De Facto Services propose uniquement la mise à disposition de personnes.

ADEF De Facto Services reste l'employeur en rédigeant le contrat de travail et en rémunérant la personne mise à disposition.

Chaque fin de mois une facture est transmise soit :

✚ **17.30€** \* net par heure travaillée (facturation comprenant le salaire de la personne et les différentes charges sociales inhérentes à ce dernier).

✚ une cotisation annuelle d'un montant de **7,50 €** est demandée sur la première facture du fait de leur statut d'association intermédiaire.

*\* facturation relative à un salaire horaire calculé au 1<sup>e</sup> Janvier 2015 : **9.61€ /h***

*Si le travail requiert des compétences particulières ou spécifiques le salaire peut être supérieur au même titre que la facturation dans les mêmes proportions.*

#### Contrat Adjoint Administratif Territorial

Considérant la délibération du Comité Syndical en date du 28 octobre 2015, le poste d'Adjoint Administratif contractuel pourrait être renouvelé (durée à préciser) en l'absence d'un recrutement statutaire au 01 janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, a décidé de retenir le détail ci-dessus référencé concernant les nouvelles conditions applicables au personnel du SICTOM.

#### DELIBERATIONS

## INFORMATIONS :

\*Bilan de la caractérisation ARCELOR au centre de tri ECHALIER.

\*Présentation des nouvelles dispositions évoquées à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire du VALTOM.

\*La société CHIMIREC a été retenue pour procéder à l'enlèvement définitif de colonnes « huile » (demande de deux communes + déchèterie de SAINT ELOY LES MINES).

\*Les déchèteries du territoire sont désormais équipées de fut COREPILE (reprise gratuite des piles).

\*Présentation par Jean-Noël GAUVIN de la démonstration « broyeur » proposée par le SICTOM PONTAUMUR-PONTGIBAUD. Un courrier de manifestation d'intérêt sera adressé avant la prochaine réunion à toutes les communes du territoire.